

<http://www.osi-ngo.org/agir-vous-memes/article/difference-entre-partenaire-osi-coordinateur-de-projet-responsable-de-programme>



# Différence entre Partenaire OSI / Coordinateur de Projet / Responsable de Programme

- Agir vous-mêmes -



Date de mise en ligne : lundi 18 décembre 2017

---

Copyright © Objectif Sciences International - Tous droits réservés

---

## Différence entre Partenaire OSI / Coordinateur de Projet / Responsable de Programme

Cette grille ne concerne que les différences entre les Statut de Partenaire, Educateur Coordinateur de Projet et Responsable de Programme, et ne concerne ni les nombres de journées missionnées ni les montants d'argent versés pour ces missions, ni non plus les fiches de Postes listant leurs tâches. Les nombres de journées missionnées et les montants d'argent versés pour ces missions sont vues dans le cadre des Lettres de Missions et dépendent directement des Structures de Coût établies pour chaque projet.

Dans le cas d'un-e Chef-fe de Projet, si le total de journées missionnées une fois que toutes les structures de coûts des projets dont il-elle est responsable sont additionnées, dépasse son [temps de disponibilité](#), il-elle doit alors, soit devenir Responsable de Programme, soit déléguer une partie de ses projets à un-e autre Chef-fe de Projet.

Si un Chef de Projet valide des points relevant du Responsable de Programme, il n'y a pas de statut intermédiaire. Il peut décider de développer sa capacité à atteindre le Statut de Responsable de Programme.

	Partenaire	Educateur Coordinateur de Projet ( <a href="#">Fiche de Poste</a> ) ( <a href="#">Sélection/Intégration</a> )	Responsable de Programme ( <a href="#">Fiche de Poste</a> ) ( <a href="#">Sélection/Intégration</a> )
Pour un métier donné, tous les points cochés doivent être vérifiés			
<a href="#">St1</a>	X	X	X
Est en relation directe avec la Direction des Opérations du Groupe Local de l'ONG	X	X	X
Applique le logo d'OSI sur toutes ses actions réalisées avec OSI ou non réalisées avec OSI (comme partenaire)	X	X	X
Porte et partage le modèle de Recherches Participatives OSI	X	X	X
Respecte scrupuleusement son devoir de réserve, et ne met en cause ni OSI ni les gérants d'OSI, ni ne se défausse sur eux, en cas de soucis, dans le cadre des réunions internes comme avec des interlocuteurs externes	X	X	X
S'active sans délais auprès d'OSI et des gérants d'OSI dès qu'il y a un soucis à régler ou un point négatif à résoudre, afin que tout ce qui ne lui convient pas soit modifié ou résolu	X	X	X
Quand il/elle évoque une explication supposée à une situation, il/elle pose directement et sans délais la question aux personnes concernées, sans attendre la prochaine occasion de rencontre, ni ne diffuse ses hypothèses non vérifiées à d'autres membres avant d'avoir posé la question à la personne concernée	X	X	X
Accuse réception à tout e-mail titré « N... » en confirmant le délai dans lequel celui-ci sera traité, ou bien le traite dès réception	X	X	X
Investit un <a href="#">temps d'investissement</a> nul, tant que son temps de disponibilité n'est pas atteint	X		
Fait preuve de Fidélité en Partenariat	X		
Et en plus...			

## Différence entre Partenaire OSI / Coordinateur de Projet / Responsable de Programme

Les Partenaires peuvent s'engager sur une partie des points suivants s'ils désirent augmenter leur compatibilité de collaboration avec les Educateurs Coordinateurs de Projet, les Responsables de Programme et OSI			
Fait preuve de Fidélité en Affaires		X	X
Coordonne un Projet en dehors d'un Programme, ou au sein d'un Programme géré par un Responsable de Programme		X	X
<a href="#">St2</a>		X	X
<a href="#">Formation EMERGENCE</a>		X	X
Investit un <a href="#">Temps d'Investissement</a> inférieur à 25% du <a href="#">Temps de Mission</a> , tant que son <a href="#">Temps de Disponibilité</a> n'est pas atteint		X	
S'acquitte personnellement d'avancer et de signer les partenariats avec les Partenaires du Projet		X	X
Annonce ses absences pour congés ou déplacement aux membres d'OSI 3 semaines à l'avance		X	X
Utilise son propre compte e-mail personnel pour les développements du projet		X	
Traite les e-mail de travail au minimum une fois par semaine, 42 semaines dans l'année		X	X
Participe activement à la mise à jour et amélioration des outils et méthodologies de travail du Groupe Local d'Attache		X	X
Porte et partage le modèle d'organisation d'OSI		X	X
S'acquitte de l'intégralité des tâches qui se trouve à la <a href="#">Fiche de Poste</a> et dans le <a href="#">Cycle des Tâches</a> du Coordinateur de Programme		X	X
Est présent sur les Salons sur son <a href="#">Temps d'Investissement</a> tant que le <a href="#">Temps de Mission</a> n'a pas atteint le <a href="#">Temps de Disponibilité</a>		X	X
Est présent tous les ans sur la totalité de la durée de toutes les réunions de Gouvernance du Groupe Local d'Attache		X	X
Est membre du Groupe Local		X	X
A le droit de vote lors des décisions du Groupe Local d'Attache		X	X
Et en plus...			
Les Partenaires et les Educateurs Coordinateurs de Projet peuvent s'engager sur une partie des points suivants s'ils désirent augmenter leur compatibilité de collaboration avec les Responsables de Programme et OSI			
<a href="#">Est capable de proposer une Recherche réelle dans le domaine du Programme</a>			X
<a href="#">St3</a>			X

## Différence entre Partenaire OSI / Coordinateur de Projet / Responsable de Programme

<a href="#">PROG - A suivi la Formation Initiale aux Métiers de Responsable de Programme</a>			X
Utilise le compte e-mail du Programme OSI pour l'intégralité des développements du projet			X
Traite les e-mail de travail au minimum 2 fois par semaine, 42 semaines dans l'année			X
S'acquitte de l'intégralité des tâches qui se trouve à la <a href="#">Fiche de Poste</a> et dans le <a href="#">Cycle des Tâches</a> du responsable de Programme			X
Investit un <a href="#">Temps d'Investissement</a> égal ou supérieur à 25% du <a href="#">Temps de Mission</a> , tant que son <a href="#">Temps de Disponibilité</a> n'est pas atteint			X
Est présent les 5 jours du FORUM DE GENEVE			X
Est présent au briefing précédant le FORUM DE GENEVE			X
Est membre constituant d'OSI			X
A le droit de vote au sein de l'AG internationale d'OSI			X